



*Procès-verbal*  
*Le vendredi 25 mai 2001 - n° 27*

*10 heures*

**Président : M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 10 h 05.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### AFFAIRES COURANTES

#### Présentation de projets de loi

Avant que M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale, ne présente le projet de loi inscrit en préavis à l'article b) du *Feuilleton et préavis* d'aujourd'hui, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, demande que le projet de loi soit distribué à tous les députés pour qu'ils en prennent connaissance et que sa présentation soit faite plus tard au cours de la présente séance.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 188 du Règlement et sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, il est ordonné :

QU'avant l'ajournement de la séance d'aujourd'hui, il soit permis de revenir à l'étape Présentation de projets de loi, de façon à autoriser le ministre responsable de la Réforme électorale à présenter le projet de loi intitulé « Loi modifiant la Loi électorale concernant les travaux de la Commission de la représentation ».

#### Dépôts de documents

M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale, dépose :

**25 mai 2001**

---

Copie d'une lettre, en date du 4 mai 2001, que lui a expédiée monsieur Marcel Blanchet, président de la Commission de la représentation électorale du Québec, concernant certains amendements que la commission suggère à la *Loi électorale* ;  
(Dépôt n° 289-20010525)

Copie d'une lettre, en date du 11 avril 2001, que lui a expédiée monsieur Jean J. Charest, chef de l'opposition officielle, par laquelle il communique les résultats des discussions du caucus des députés du Parti Libéral du Québec sur le processus de révision de la carte électorale du Québec par la Commission de la représentation électorale du Québec.

(Dépôt n° 290-20010525)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### **Votes reportés**

L'Assemblée tient le vote reporté, à la séance du jeudi 24 mai 2001, sur la motion de censure présentée par Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois, qui a plus que doublé l'écart fiscal entre le Québec et l'Ontario et qui fait en sorte que les Québécois demeurent les contribuables les plus taxés en Amérique du Nord.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 28 en annexe)

Pour : **32**    Contre : **52**    Abstention : **0**

25 mai 2001

---

**Motions sans préavis**

Mme Beauchamp (Sauvé) propose :

QUE l'Assemblée nationale salue les quarante ans de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, seule école francophone dans ce domaine en Amérique du Nord, qui a reçu dernièrement l'agrément de l'American Library Association pour une période de sept ans, et qu'en conséquence l'Assemblée nationale félicite les artisans de l'école qui, chaque année, forme des professionnels et des chercheurs à la gestion de l'information consignée et des connaissances en vue de maximiser leur transfert et leur utilisation dans la société, contribuant ainsi au progrès de la démocratie.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Bertrand (Portneuf) propose :

QUE nonobstant la prorogation de la première session, l'Assemblée reçoive à nouveau le rapport de la Commission des institutions sur « Les effets socio-économiques et politiques de la Zone de libre-échange des Amériques » et que ce rapport soit inscrit au feuillet à l'étape appropriée.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Mme Goupil, ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, propose :

**25 mai 2001**

---

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine de l'âge d'or, laquelle se déroule du 21 au 27 mai 2001, afin de rappeler la force, l'expérience et la richesse des personnes âgées ainsi que leur apport essentiel à la vie collective de la société québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Beaulne (Marguerite-D'Youville) propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite l'Équipe d'inter-crosse du Québec qui a remporté la troisième édition de la Coupe du monde, à Lecco, en Italie, le 16 avril dernier.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque:

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 173, Loi sur la sécurité civile ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 159, Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, et du projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières.

25 mai 2001

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 2, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires.

Après débat, le rapport est adopté.

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 177, Loi sur les géologues.

Après débat, le rapport est adopté.

#### *Adoption*

Mme Goupil, ministre de la Famille et de l'Enfance, propose que le projet de loi n° 140, Loi sur l'assurance parentale, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, Mme Goupil propose que le projet de loi n° 140 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'une motion proposant l'ajustement des références contenues dans le projet de loi afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de la mise à jour de l'édition sur feuilles mobiles des *Lois refondues du Québec*.

La motion est adoptée.

Sur la motion de Mme Goupil, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

---

**25 mai 2001**

---

La motion de Mme Goupil, ministre de la Famille et de l'Enfance, proposant l'ajustement des références contenues dans le projet de loi n° 140 afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de la mise à jour de l'édition sur feuilles mobiles des *Lois refondues du Québec* est étudiée et adoptée en commission plénière.

---

Le projet de loi n° 140, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 140.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 140 est adopté.

---

À 12 h 54, M. Bissonnet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

---

La séance reprend à 15 h 10.

---

Conformément à l'ordre adopté précédemment, l'Assemblée revient à l'étape Présentation de projets de loi.

### **Présentation de projets de loi**

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Chevette, ministre responsable de la Réforme électorale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

25 mai 2001

---

n° 22 Loi modifiant la Loi électorale concernant les travaux de la Commission de la représentation.

La motion est adoptée à la majorité des voix.

### **Motions du gouvernement**

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques sur le projet de loi no 28, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives, les 31 mai, 1<sup>er</sup>, 5 et 6 juin 2001, et, à cette fin, entende les organismes suivants :

Collège des médecins du Québec  
Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec  
Fédération des infirmières et infirmiers du Québec  
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec  
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec  
Association des cadres de la santé et des services sociaux du Québec  
Association des CLSC et des CHSLD du Québec  
Association des conseils des médecins dentistes et pharmaciens du Québec  
Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux du Québec  
Association des établissements privés conventionnés - Santé et services sociaux  
Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux  
Association des hôpitaux du Québec  
Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec  
Association des centres jeunesse du Québec

25 mai 2001

---

Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec

Table de regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (secteur santé et services sociaux)  
Fédération québécoise des centres de réadaptation pour les personnes présentant une déficience intellectuelle  
Association pour la santé publique du Québec  
Association québécoise de défense des droits des retraités et pré-retraités  
Conseil pour la protection des malades  
Conseil de la santé et du bien-être  
Regroupement des centres hospitaliers universitaires  
Confédération des syndicats nationaux  
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec  
Centrale des syndicats du Québec  
Association des médecins spécialistes du Québec  
Ordre des infirmiers et infirmières auxiliaires du Québec

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de vingt minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de quarante minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux et la ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse soient membres de ladite commission pour la durée du mandat.

Avant que le débat ne s'engage, M. Brouillet, vice-président, répartit ainsi le temps de parole pour la discussion de cette motion : cinq minutes sont allouées au député indépendant ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste de la période consacrée à ce débat ; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes ou par le député indépendant pourra être redistribué ; et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement.

Au cours du débat, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 146 et 209 du Règlement, M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, propose :

**25 mai 2001**

---

QUE la motion en discussion soit amendée par l'ajout, à la liste des organismes à entendre, de l'organisme suivant : la Fédération des médecins résidents du Québec.

Cette motion est adoptée.

Le débat terminé, la motion, telle qu'amendée, est mise aux voix ; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 29 en annexe)

Pour : **43** Contre : **9** Abstention : **0**

## **Projets de loi du gouvernement**

### *Adoption du principe*

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que le principe du projet de loi n° 29, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, soit maintenant adopté.

Un débat s'engage.

À la demande de M. Bissonnet, vice-président, Mme Harel retire certains propos non parlementaires.

Le débat se poursuit.

M. Ouimet (Marquette) soulève un rappel au Règlement par lequel il demande à la présidence si le paragraphe 3 de l'article 35 du Règlement empêche l'Assemblée de tenir le débat sur l'adoption du principe du projet de loi n° 29, compte tenu que le sujet sur lequel il porte fait actuellement l'objet d'un recours devant les tribunaux.

### **DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**

La règle du *sub judice* n'empêche pas une assemblée législative de légiférer sur toute matière. Certes, il faut respecter la règle lors des débats, mais on ne peut restreindre le droit que possède le Parlement de légiférer dans les domaines relevant de sa

**25 mai 2001**

---

compétence. Compte tenu qu'il s'agit d'une affaire civile, les députés pourront s'y référer de manière générale dans le cadre du débat mais ne pourront faire des remarques sur cette affaire qui pourraient être de nature à porter préjudice à qui que ce soit.

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

---

À 17 h 57, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 29 mai 2001, à 10 heures.

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

25 mai 2001

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de censure présentée par Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) :

(Vote n° 28)

POUR - 32

Beauchamp	Delisle	Lafrenière	Mulcair
Béchar	Dupuis	Lamoureux	Normandeau
Bélangier	Fournier	Lamquin-Éthier	Ouimet
Benoit	Gautrin	Laporte	Paradis
Bordeleau	Gauvin	MacMillan	Poulin
Brodeur	Gobé	Marcoux	Tranchemontagne
Chagnon	Jérôme-Forget	Marsan	Whissell
Copeman	Kelley	Middlemiss	Williams

CONTRE - 52

Arseneau	Boisclair	Doyer	Lemieux
Baril	Boucher	Duguay	Marois
(Arthabaska)	Boulerice	Geoffrion	Ménard
Baril	Boulianne	Goupil	Morin
(Berthier)	Brassard	Harel	Papineau
Beaulne	Caron	Julien	Paré
Beaumier	Carrier-Perreault	Jutras	Pelletier
Bédard	Charest	Kieffer	(Abitibi-Est)
Bégin	(Rimouski)	Lachance	Rioux
Bergeron	Côté	Landry	Robert
Bertrand	(La Peltrie)	Laprise	Rochon
(Charlevoix)	Cousineau	Leduc	Simard
Bertrand	Désilets	Legault	(Richelieu)
(Portneuf)	Deslières	Léger	St-André
Blanchet	Dion	Lelièvre	Vermette

25 mai 2001

---

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, proposant la tenue de consultations particulières par la Commission des affaires sociales :

(Vote n° 29)

**POUR - 43**

Arseneau	Boulerice	Goupil	Ménard
Baril	Boulianne	Harel	Morin
( <i>Arthabaska</i> )	Caron	Julien	Papineau
Beaumier	Carrier-Perreault	Jutras	Paré
Bégin	Charest	Kieffer	Rioux
Bergeron	( <i>Rimouski</i> )	Lachance	Robert
Bertrand	Côté	Laprise	Rochon
( <i>Portneuf</i> )	( <i>La Peltrie</i> )	Legault	Simard
Bertrand	Cousineau	Léger	( <i>Richelieu</i> )
( <i>Charlevoix</i> )	Désilets	Lelièvre	Vermette
Blanchet	Deslières	Lemieux	
Boisclair	Duguay	Maltais	
Boucher	Geoffrion	Marois	

**CONTRE - 9**

Beauchamp	Fournier	MacMillan	Poulin
Bordeleau	Jérôme-Forget	Ouimet	Williams
Dupuis			